

2022

PRESENTATION SYNTHETIQUE
DES DOCUMENTS BUDGETAIRES
DE LA COMMUNE



L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Cette notion de vote implique donc l'existence d'une délibération qui matérialise l'approbation de l'assemblée délibérante et d'une maquette budgétaire associée.

Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit plus de la moitié de ses membres, sans tenir compte des pouvoirs (article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- **La composition d'un document budgétaire :**

Le budget primitif et le compte administratif doivent être présentés conformément aux modèles définis par l'instruction budgétaire et comptable concernée (M14 en l'occurrence).

La production des annexes est obligatoire et font partie intégrante du budget.

- **La publicité des budgets et des comptes :**

L'article 107 de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015 a modifié les articles L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et comptes.

Dans les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités.

Cette présentation doit, dans un délai d'un mois à compter de l'adoption du document budgétaire, être mise en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, dans son intégralité, et dans des conditions garantissant :

- son accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- la gratuité et la facilité de son accès par le public, pour sa lecture comme pour son téléchargement,
- sa conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de la collectivité ;
- sa bonne conservation et son intégrité.

Le compte administratif :

Le **compte administratif** d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET DE LA COMMUNE

La synthèse du compte administratif du budget de la commune – section de fonctionnement est la suivante :

REALISATION 2021 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

O11	charges à caractère général	1 259 957,50 €
O12	charges de personnel	3 701 928,46 €
O14	atténuation de produits	891 683,84 €
65	autres ch. de gestion courante	417 272,47 €
656	frais de fonct.des groupes d'élus	0,00 €
66	charges financières	23 670,63 €
67	charges exceptionnelles	41 214,36 €
68	provisions semi-budgétaires	0,00 €
	total opérations réelles	6 335 727,26 €
O23	virement à l'investissement	
	total opérations d'ordre	332 152,46 €
	total dépenses fonctionnement	6 667 879,72 €

REALISATION 2021 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

O13	atténuation de charges	58 845,87 €
70	produits de service et du domaine	629 980,17 €
73	impôts et taxes	5 309 982,10 €
74	dotations et participations	1 006 921,72 €
75	autres produits	199 732,21 €
76	produits financiers	28,00 €
77	produits exceptionnels	27 054,05 €
78	Reprise sur prov.semi-budg.	59 517,62 €
	total opérations réelles	7 292 061,74 €
	total opérations d'ordre	54 472,28 €
	total recettes fonctionnement	7 346 534,02 €

Le résultat 2021 est excédentaire à hauteur de 678 654.30 € soit environ 9% des recettes de fonctionnement. L'excédent cumulé en fonctionnement est de l'ordre de 2 822 008.62 €.

Malgré le contexte sanitaire et les nouvelles dépenses que la commune a dû prendre en charge, des économies ont été réalisées au niveau des dépenses courantes et des dépenses de personnel.

Les recettes sont également en hausse par rapport aux prévisions budgétaires.

En investissement, l'année 2021 a été marquée par la réalisation de plusieurs opérations sur la commune notamment :

- Mise en place des pompes à chaleur au sein du groupe scolaire de l'Orée du bois,
- Finalisation des travaux des logements sociaux situés Rue Anatole France (la Poste),
- Finalisation des travaux du logement social situé Chemin des Mimosas (cimetière).

L'année 2021 est également marquée par le début des études du foyer des jeunes et de la médiathèque ainsi que celles du projet de réhabilitation de la Propriété Fliche Bergis.

Enfin, divers matériels ont été acquis afin de remplacer le matériel technique défectueux, le mobilier scolaire et non scolaire ainsi que du matériel informatique.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	6 735.91 €	70 + 73	Produits des services du domaine et ventes diverses	34 317.68 €
012	Charges de personnel et assimilés	9 069.67 €			
014	Atténuations de produits	782.99 €			
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre	2 690.21 €			
Total dépenses		19 278.78 €	Total recettes		34 317.68 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
20 – 2135	Installations, agencements	450.00 €	040	Opérations d'ordre	2 690.21 €
20 – 2188	Autres immobilisations	299.98 €			
Total dépenses		749.98 €	Total recettes		2 690.21 €

LE BUDGET 2022 DE LA COMMUNE

Le budget de la commune a été présenté et approuvé lors de la séance du Conseil Municipal réuni le 7 Avril 2022.

- Section de fonctionnement : 10 363 095.62 € dont la reprise du résultat de l'année 2021 en recette 2 822 008.62 €.
- Section d'investissement : 5 273 821.25 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la commune. Elle doit être équilibrée en dépenses et recettes.

Les dépenses concernent pour l'essentiel les charges courantes (entretien des bâtiments, fluides, achats divers), les frais de personnel, les charges financières et les subventions aux associations.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
O11	charges à caractère général	1 562 870,00 €	15,08%
O12	charges de personnel	4 130 256,00 €	39,86%
O14	atténuation de produits	900 000,00 €	8,68%
65	autres charges de gestion courante	598 405,00 €	5,77%
66	charges financières	23 046,89 €	0,22%
67	charges exceptionnelles	20 000,00 €	0,20%
68	provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00%
O23	virement à l'investissement	2 725 375,73 €	26,30%
	total opérations d'ordre	403 142,00 €	3,89%
	total dépenses fonctionnement	10 363 095,62 €	100,00%

A noter qu'en 2022, a été votée une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (5 points soit + 14, 90%) afin que la commune puisse prendre en charge des dépenses obligatoires et maintenir un niveau de service conforme aux besoins des usagers et des administrés.

Les recettes de la commune sont constituées par le produit des services (location, restauration et activités scolaires, organisation de manifestations, l'impôt et les taxes et les subventions et dotations de l'état.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
O13	atténuation de charges	30 000,00 €	0,29%
70	produits de service et du domaine	600 000,00 €	5,79%
73	impôts et taxes	5 671 898,00 €	54,73%
74	dotations et participations	981 000,00 €	9,47%
75	autres produits	200 000,00 €	1,93%
76	produits financiers	- €	0,00%
77	produits exceptionnels	- €	0,00%
78	Reprise sur prov.semi-budg.	- €	0,00%
002	Excédent reporté	2 822 008,62 €	27,23%
	total opérations d'ordre	58 189,00 €	0,56%
	total recettes fonctionnement	10 363 095,62 €	100,00%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

En 2022, la commune fait le choix de financer les opérations suivantes :

OPERATIONS	Restes à réaliser 2021 en €	BP 2022 en €
MISE EN SECURITE		27 500
VIDEO PROTECTION	81 534	10 000
ERMITAGE	2 032	5 000
CUISINE CENTRALE DST	30 918	5 000
CUISINE CENTRALE RS	4 332	5 000
ACCESSIBILITE		4 000
ACQUISITION IMMOBILIERE	48 000	0
ILLUMINATIONS		10 000
DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	84 962	1 460 929
EQUIPEMENTS SPORTIFS		2 000
INFORMATIQUE	18 790	75 000
MOBILIERS ADMINISTRATIFS	2 207	5 000
FLICHE BERGIS		1 920 000
MOBILIERS MATERIELS SCOLAIRES	3 502	5 000
DIVERS MATERIELS ST + PM (7750)		44 340
ACQUISITIONS DE VEHICULES	30 529	76 200
ACQUISITION MARINE		0
JEUX DIVERS POUR ENFANTS ECOLES		15 000
POSTES DE SECOURS+PLAGES NON CONCEDEES		31 000
BUDGET CITOYEN		45 000
PLANTATIONS		17 000
NOUVEAU FOYER DES JEUNES		631 000
ECLAIRAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS (tennis)		55 000
Matériels scolaires spécifiques		3 500
	306 806	4 452 469

Les projets structurants de la commune sont :

- La réhabilitation de la propriété Fliche Bergis ;
- L'aménagement d'un foyer des jeunes et d'une médiathèque au centre village ;
- La mise aux normes de divers bâtiments communaux.

Les projets d'investissement de la commune seront financés grâce à la capacité d'autofinancement de la commune ainsi que les subventions des partenaires institutionnels.

LE BUDGET DES GITES COMMUNAUX

La gestion des trois gîtes situés au sein du Domaine de l'Ermitage est gérée par un budget annexe spécifique. Ce budget contient une section d'exploitation et une section d'investissement lesquelles doivent être en équilibre.

Pour l'année 2022, le budget annexe des gîtes communaux prendra en charge les dépenses courantes d'entretien et les frais de personnel. Les recettes sont issues de la location de ces gîtes à hauteur de 31 500 € par an.

Des dépenses d'investissement sont également prévues afin de doter les gîtes de nouveaux mobiliers ou de prévoir divers agencements.

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	23 950 €	70+73	Produits des services du domaine et ventes diverses	31 150 €
012	Charges de personnel et assimilés	20 000 €			
014	Atténuations de produits	3 000 €			
67	Charges exceptionnelles	1 500 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	75 037.72 €
042	Opérations d'ordre	1 510 €			
023	Virement à la section d'investissement	56 227.72 €			
Total dépenses		106 187.72 €	Total recettes		106 187.72 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit reporté	-	001	Résultat reporté	2 379.71 €
RAR	RAR	709.70 €			
20 – 2135	Installations, agencements	29 407.73 €	040	Opérations d'ordre	1 510 €
20 – 2184	Mobiliers	10 000 €			
20 – 2188	Autres immobilisations	20 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	56 227.72 €
16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €	16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €
Total dépenses		65 117.43 €	Total recettes		65 117.43 €

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 20 Avril 2022.

Le Maire,


Gilles VINCENT

